

# JEU CONCOURS FORUM DES MÉTIERS LLSH 2024

## Règlement 2024

### > ARTICLE 1 : ORGANISATION ET OBJET DU JEU CONCOURS/TIRAGE AU SORT

L'organisateur, l'Université d'Angers, 40 rue de Rennes, BP 73532, 49035 Angers cedex 01, organise un jeu concours/tirage au sort gratuit sans obligation d'achat.

Il est organisé sous la responsabilité du Président de l'Université d'Angers, appelé par la suite l'organisateur du concours.

Le Pôle IP de la faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers, 11 Boulevard Lavoisier 49045 ANGERS, organise son jeu/tirage au sort sans obligation d'achat dans le cadre du Forum des Métiers LLSH 2024 sous la responsabilité du Doyen de la Faculté LLSH.

**Le principe du jeu concours réside dans le fait de répondre à un questionnaire de satisfaction concernant le Forum des Métiers LLSH 2024 afin d'évaluer le niveau de satisfaction des étudiant·e·s et dans un axe d'amélioration des interventions et de l'organisation proposées pour ce forum.**

Les objectifs de ce jeu concours/tirage au sort sont de recueillir un nombre suffisant d'avis sur le Forum de la part des étudiant·e·s afin d'évaluer les axes d'amélioration à apporter à ce dernier ainsi que les éléments positifs.

### > ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu concours tirage au sort est exclusivement ouvert **à tou·e·s les étudiant·e·s ayant assisté·e·s au Forum des Métiers de la faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers**. Le droit d'accès au concours est gratuit.

Pour y participer, l'étudiant·e doit remplir trois conditions :

- S'inscrire au Forum des Métiers 2024 via le formulaire : <https://fua.univ-angers.fr/fua/Formulaire/AfficherFormulaire?idE=8398DD9D14E8F51C5745C9FE9CD165EF>

- Être présent·e le jour J et scanner le QR CODE de sortie.
- Répondre au questionnaire de satisfaction disponible en scannant le QR CODE de sortie dès le 24/01/2024 – 9H jusqu’au 28/01/2024 à minuit.

Le nom des étudiant·e·s qui auront répondu aux trois conditions seront répertorié·e·s dans un fichier Microsoft Excel avant le tirage au sort qui aura lieu le 30/01/2024.

Les gains ne sont pas cumulables : 1 gagnant·e par lot

### > **ARTICLE 3 : TIRAGE AU SORT**

Un tirage au sort sera effectué le 30/01/2024 par le biais d’un algorithme de Microsoft Excel et sous la présence de deux agents neutres n’appartenant pas au Pôle IP. Les heureux·se·s gagnant·e·s seront contacté·e·s par mail à cette même date et pourront venir récupérer leur lot au bureau A217 de la faculté LLSH. Les gagnant·e·s auront un délai de deux mois pour venir récupérer leur lot.

### > **ARTICLE 4 : LES PRIX**

10 places de cinéma Les 400 Coups d’Angers d’une valeur de 57€ valables 6 mois à compter de la date d’achat ainsi que des goodies de la boutique de l’Université d’Angers.

1er et 2<sup>nd</sup> prix : 3 places de cinéma (Les 400 coups - à utiliser dans les six mois) + 1 goodies de l’Université d’Angers

3ème et 4ème prix : 2 places de cinéma (Les 400 coups - à utiliser dans les six mois).

Ces places et goodies seront gagnés par 4 étudiant·e·s différent·e·s. Les lots ne sont pas cumulables : 1 lot peut être gagné par étudiant·e. Les lots seront remis en main propre, ils ne pourront pas faire l’objet d’une compensation financière

### > **ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de l’Université d’Angers ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

## > **ARTICLE 6 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est consultable sur le site : <https://www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/facultes-et-instituts/faculte-des-lettres-langues-et-sciences-humaines/actualites/actus-2024/forum-virtuel-des-metiers-1-1-2.html> ou disponible sur simple demande auprès de Pôle IP de la faculté Lettres, Langues et Sciences-Humaines de l'Université d'Angers : [ip.lettres@univ-angers.fr](mailto:ip.lettres@univ-angers.fr).

## > **ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le contenu, supports, idées ou visuels du concours sont la propriété de l'organisateur et/ou de leurs auteurs. L'inscription au concours ne donne lieu à aucune cession des droits de propriété intellectuelle.

## > **ARTICLE 8 : Protection des données personnelles/INFORMATIONS NOMINATIVES ET DROIT D'ACCES**

Les données recueillies sont utilisées par l'Université d'Angers afin de permettre aux inscrit·e·s de participer au concours, de communiquer avec les participant·e·s, d'effectuer le tirage au sort, de désigner les lauréats des prix.

Le recueil de ces données est obligatoire, en cas de non-fourniture des données, l'Université d'Angers sera dans l'impossibilité de contacter le/la candidat·e pour obtenir des précisions et l'informer de la décision du jury.

Les données sont destinées uniquement à l'Université et conservées pendant une durée d'un (1) an.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées en s'adressant à :

**Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines de  
l'Université d'Angers**

11 Boulevard Lavoisier  
49045 ANGERS

**Contacts de l'équipe IP :**

**Morgane Bariou :**

Responsable du Pôle IP

BUREAU A217 - 2ème étage du Bât A

02 41 22 63 60

morgane.bariou@univ-angers.fr

**Marjorie Baumgarten :** Assistante du Pôle IP

BUREAU A216 - 2ème étage du Bât A

02 41 22 64 54

marjorie.baumgarten@univ-angers.fr